



Office  
des transports  
du Canada

Canadian  
Transportation  
Agency

# On va de l'avant



Maintenir un réseau de transport efficace et accessible pour tous

novembre 2010

## On va de l'avant avec les communications électroniques

Afin de vous transmettre des renseignements rapidement et plus souvent, le bulletin annuel imprimé se transformera en bulletin envoyé par courriel tous les trois mois. Vous y trouverez davantage d'articles sur ce que nous faisons à l'Office pour améliorer l'accessibilité du réseau de transport. Nous voulons également attirer votre attention à des sites et des trucs utiles en ligne.

Nous espérons que vous prendrez plaisir à découvrir le premier numéro; n'oubliez pas de [vous abonner pour continuer de recevoir On va de l'avant!](#)

## Aider l'industrie canadienne des transports à améliorer l'accessibilité des transports

L'information sur les voyages est maintenant plus accessible aux personnes ayant une déficience dans les gares du Canada, selon un [rapport de conformité](#) publié récemment par l'Office. Le rapport a mesuré la conformité à l'aide des dispositions du *Code de pratiques : Accessibilité des gares de voyageurs*.

Un [second rapport](#) montre également que les plus grandes compagnies aériennes au pays ont installé des indicateurs tactiles de rangées et mis en œuvre des politiques afin qu'il y ait suffisamment d'espace au plancher pour les animaux aidants à bord de leurs avions lourds; il s'agit là de deux exigences du *Code de pratique : Accessibilité des aéronefs pour les personnes ayant une déficience*.

L'Office surveille périodiquement si l'industrie des transports suit ses [codes de pratique volontaires](#) et collabore avec celle-ci pour parvenir au respect de toutes les exigences.

## Ce qui s'en vient côté surveillance : accessibilité des sites Web

De plus en plus de voyageurs se servent d'Internet pour planifier leurs voyages, ce qui pose certains défis en ce qui a trait à l'accessibilité. Les sites Web des fournisseurs de services de transports devraient être conformes aux [lignes directrices sur l'accessibilité des contenus Web \(WCAG\)](#) (en anglais) du World Wide Web Consortium.

Quand l'Office a d'abord publié le *Code de pratique : L'Élimination des entraves à la communication avec les voyageurs ayant une déficience* en 2004, il a passé en revue les sites Web des fournisseurs de services de transports qui relevaient du Code de communication afin d'établir des [données repères](#). Maintenant, l'Office comparera ces sites Web par rapport aux résultats obtenus en 2004. Nous espérons y voir des améliorations; nous en publierons les résultats l'an prochain.

## Présentation de Nina Frid, nouvelle Directrice générale



Nina  
Frid

Direction générale  
du règlement des différends

En juillet dernier, l'Office a été heureux d'accueillir à nouveau Nina Frid, qui occupera maintenant le rôle de Directrice générale de la Direction générale du règlement des différends.

Mme Frid a occupé divers postes à responsabilité croissante au gouvernement fédéral, son dernier poste étant celui de Directrice dans le Secteur des opérations gouvernementales au Secrétariat du Conseil du Trésor. Avant cela, elle a travaillé comme Directrice de politique sur la sécurité des transports de surface à Transports Canada et Directrice de planification, de production de rapports et de gestion du rendement à Santé Canada. Son expertise est dans le domaine de l'économie avec des spécialisations en transports, en affaires et en gestion publique.

« Je suis heureuse de revenir à l'Office, » dit Mme Frid. « C'est un endroit fantastique où travailler, grâce aux gens. Il joue également un rôle important dans le réseau de transports du Canada. L'Office a une fière histoire depuis plus de 100 ans et c'est un honneur d'en faire partie et d'y contribuer dans la mesure du possible. »

Disponible sur divers supports

Canada